

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Commune de Lubumbashi – Téléphone 00243 85 110 34 09

Site web: www.irdh.co.za; Email: info@irdh.co.za; Tweeter: @irdh_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 138 du 20 Novembre 2018 / Information et éducation aux droits humains

Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

APPEL A PARTICIPER AU JURY DE DESIGNATION DES CHAMPIONS DES DROITS DE L'HOMME, EN RDC.

CRITERES DE PARTICIPATION

Connaître l'évolution du contexte des droits de l'Homme, en RDC.	Le membre du jury doit avoir une idée du contexte socio-politique de la RDC et la mutation historique des droits de l'Homme.
Connaître les enjeux de terrain dans les différents domaines des droits de l'Homme.	Le membre du jury doit connaître les risques que courent les animateurs des ONG, notamment dans les domaines des droits civils et politiques ; des droits sociaux, économiques et culturels ; des droits de la Femme, de l'Enfant et des personnes vulnérables ; ainsi que des droits de l'environnement.
Savoir apprécié l'impact du travail de l'ONG et son animateur.	Le membre du jury doit lire les critères d'appréciation de la valeur ajoutée du travail des ONG, leur apport à l'évolution des droits de l'Homme. Exemple : les leçons données au public, les recommandations aux dirigeants et l'inspiration aux autres défenseurs des droits de l'Homme.
Les politiciens et des animateurs d'institutions publiques ne peuvent être au jury.	Ces deux catégories ne peuvent participer au jury, car les recommandations sont adressées aux officiels, souvent au bénéfice des partis politiques.
Les journalistes, avocats, professeurs et pasteurs sont vivement encouragés à participer.	Les autres membres de la société civile sont mieux placés, pour juger leurs pairs des ONG des droits de l'Homme.

Candidature adressée à : info@irdh.co.za avant le 30 Novembre 2018.

CRITERES DE SELECTION DE L'ANIMATEUR

Par rapport au risque	Le champion fournit l'effort, pour faire connaître le cas de violation des droits de l'Homme, nonobstant la menace que profère le présumé violeur.
Par rapport à la fréquence	Le champion rappelle le (les) cas ou situations de violation, plusieurs fois, jusqu'à ce qu'intervienne une décision de l'autorité compétente.
Par rapport à la qualité	Le travail du champion constitue une leçon et un modèle de leadership qui inspire d'autres défenseurs des droits de l'Homme.
Par rapport à la portée	Le travail du champion est de portée nationale, impacte sur l'opinion publique et peut être répliqué dans d'autres pays.
Par rapport à la constance	Le champion ne se dédit pas. Il reste fidèle aux valeurs, principes et standards universels.
Par rapport à la bravoure	Le champion peut avoir agi une seule fois, de manière exceptionnellement héroïque.

CATEGORIES DE CHAMPIONS

Sont morts à cause des droits de l'Homme.	
Sont détenus à cause des droits de l'Homme.	
Actif dans les droits civils et politiques.	
Actif dans les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.	
Actif dans les droits de la femme	
Actif dans les droits de l'enfant	
Actif dans les droits des minorités et des personnes vulnérables	

CRITERES DE SELECTION DE L'ONGDH

Effectivité	Avoir une reconnaissance officielle et une adresse physique.
Efficacité	Avoir de l'impact réel dans un domaine des droits de l'Homme et une capacité à transmettre des connaissances.
Productivité	Etre capable de former des défenseurs des droits de l'Homme et/ou produire des documents/rapports de référence.
Fiabilité	Avoir des organes viables.

Stabilité	Avoir un parcours traçable.
Expertise	Avoir une spécialité bénéfique à la société et des animateurs compétents.